

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-3/10

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie  
Rapporteur : AUBERT André

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TURBA Didier

---

**OBJET :** Organisation de la viabilité hivernale. Approbation d'une convention type à intervenir avec les communes, relative aux opérations de déneigement du réseau départemental de désenclavement.

L'organisation de la viabilité hivernale, assurée par le Département, privilégie les interventions sur les routes départementales structurantes. En cas de phénomènes neigeux considérés comme exceptionnels, une fois le réseau prioritaire traité, l'intervention se porte sur le reste du réseau, et dans un premier temps, sur la partie de ce réseau identifiée comme réseau de désenclavement, qui a vocation à permettre l'accès des communes au réseau principal rendu praticable. Les délais d'intervention, parfois longs, pénalisent les communes vis-à-vis de ce service attendu par leurs habitants isolés. Aussi, au vu de la coresponsabilité du Département et des Communes dans le domaine du dégagement de la voirie, et afin d'améliorer le service aux administrés, il est proposé de conclure des conventions entre les Communes volontaires qui s'engageront à déneiger leur réseau de désenclavement, et le Département qui leur fournira une quantité de sel définie en fonction de la voirie concernée.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'approuver les termes de la convention type, dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec les Communes volontaires pour assurer le déneigement du réseau départemental de désenclavement, définissant les modalités de coopération entre les parties et d'autoriser le Président du Conseil général à signer les conventions passées respectivement avec chaque Commune.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ